

Le développement soutenable : nouvelles façons de produire *versus* nouvel art de vivre ? Une lecture des approches régulationnistes

Martino Nieddu, Franck-Dominique Vivien
OMI, Université de Reims Champagne Ardenne
57 bis, rue Pierre Taittinger, 51096 Reims cedex
martino.nieddu@univ-reims.fr fd.vivien@univ-reims.fr

[version provisoire, ne pas citer](#)

Quels sont les apports possibles des approches régulationnistes « à la française » à l'analyse de la mise en oeuvre du développement soutenable dans les grands pays développés ? Celles-ci, au delà de leurs nuances, cherchent à proposer des représentations systémiques de la reproduction sociale, du capitalisme d'abord, puis de la variété de celui-ci. Ces approches convergent sur trois points : (1) la nécessité de penser les tensions dans l'accumulation du capital et les médiations produites pour les rendre supportables ; (2) la nécessité d'étudier l'articulation des logiques de production et les logiques de consommation et plus largement de satisfaction des besoins ; (3) la nécessité d'une représentation théorique des modalités institutionnelles de l'articulation du marchand et du non marchand dans les sociétés contemporaines¹. Or, un ensemble de travaux récents attestent du fait que, depuis quelques années, le développement soutenable est sorti des cénacles d'experts pour connaître une phase d'institutionnalisation. Sa diffusion sectorielle prend la forme de dispositifs spécifiques variés qui viennent imposer des restrictions au libre fonctionnement du marché (élaboration d'arsenaux législatifs et réglementaires, telle que la Directive Reach, dispositions constitutionnelles comme le principe de précaution, institutions d'observation, de diagnostic et de police internationale du climat avec le GIEC et le Protocole de Kyoto, etc.). Néanmoins, le discours normatif qui porte cette institutionnalisation s'accompagne parfois d'un sentiment d'impuissance quant à la possibilité que ces dispositifs infléchissent réellement les dynamiques d'accumulation. Un des paradoxes qu'a à traiter l'analyse économique est que, dans leurs aspects les plus concrets, ces dispositifs peuvent être vus soit comme l'émergence réelle d'un nouvel impératif social d'organisation de la production et des échanges, soit comme les moyens de rendre l'exigence sociale de développement soutenable *acceptable pour le capitalisme développé*. Les tentatives américaines de théoriser un sentier particulier de développement sous la forme d'un « *natural capitalism* » [Lovins *et al.*, 1999] attestent de la recherche, notamment par certains collectifs où se côtoient des entreprises, des cabinets de conseil et des ONG qui souhaitent rendre opérationnel le concept de développement soutenable, de nouveaux points d'équilibres et compromis sociaux.

Bien que certains auteurs pointent un rendez-vous en partie manqué dans les années 1990 (Gendron, 2006), nous voudrions montrer que les approches régulationnistes permettent de "mettre à distance" le caractère normatif de la notion de développement soutenable pour penser l'analyse de son institutionnalisation, à savoir des compromis que les acteurs cherchent à construire et ceux qui se nouent réellement. Si ces approches peuvent contribuer à l'analyse du développement soutenable, c'est précisément parce qu'au coeur de la démarche régulationniste, on trouve cette préoccupation de repérage des médiations qui, intentionnellement ou non, vont à la fois rendre "*supportable*" l'accumulation capitaliste pour la société dans laquelle elle se déploie et, réciproquement, rendre "*soutenables*" pour la dynamique du capital les tensions sociales qu'elle produit. En effet, les chocs sur la consommation (vache folle, par exemple), les crises et grandes catastrophes industrielles (Bophal, AZF) créent pour les entreprises une incertitude insupportable, notamment parce qu'elles ne peuvent contrôler totalement l'action publique induite par ces crises.

Pour asseoir notre thèse d'une institutionnalisation orientée vers la construction de médiations et non par la mise en place d'une norme de développement durable, et faire le point sur les apports des approches régulationnistes pour penser cette institutionnalisation, on s'appuiera sur une revue de la littérature régulationniste récente, en l'organisant en quatre étapes :

¹ On englobera dans la grande famille régulationniste l'ensemble des courants qui revendiquent historiquement la régulation comme champ d'étude et pas seulement les courants "parisiens" et "grenoblois". Notre représentation de ces approches est donc large puisqu'elle comprend des lectures en termes d'ordres productifs à la Dockès-Rosier, ou celle proposée par Michel Husson, ainsi que l'école montpelliéraine.

(1) Dans un premier temps, on remarquera que les approches régulationnistes cherchent à identifier les formes structurées de la soutenabilité de régimes économiques, ce qui inclut l'étude des « cercles vicieux » et des « blocages durables » dans les dynamiques socioéconomiques.

(2) Dans un deuxième temps, on montrera que l'intérêt de ces approches est de permettre de traiter du développement soutenable, non comme d'une nouvelle convention venant s'imposer aux acteurs, mais comme un « opérateur symbolique » destiné à désigner et prendre en charge les tensions qui trouvent leur origine dans l'accumulation du capital.

(3) Dans un troisième temps, on montrera que la littérature régulationniste récente conduit à identifier ces jeux de tensions au-delà des seules approches macroéconomiques. Deux grands ensembles de tensions, autour desquels se met en forme l'institutionnalisation du développement soutenable, peuvent être repérés, et l'on verra qu'elles se jouent précisément à l'articulation entre le marchand et le non marchand dans les sociétés contemporaines : (a) dans les difficultés de mise en place de nouveaux niveaux et fonctionnements sectoriels qui sont autant de tentatives d'institutionnalisation du développement soutenable dans la sphère de la production ; (b) dans les contradictions entre l'accumulation du capital et la prise en charge de besoins sociaux, notamment de « qualité de la vie » que l'on peut difficilement soumettre aux règles marchandes et de productivité industrielle.

(4) Enfin, dans un quatrième temps, on proposera de considérer que ces approches régulationnistes dessinent un programme de travail, certes encore incomplet, qui porte sur la façon dont on peut décrire des opérations d'inscription du développement soutenable dans des situations concrètes. On suggèrera de lire les compromis institutionnalisés comme une dialectique entre deux modes de régulation hétéronomes : la régulation marchande et la régulation patrimoniale (au sens de régulation de patrimoines collectifs).

I – Normativité du développement soutenable et approches régulationnistes

Le développement soutenable est, à double titre, une notion à vocation normative [Rousseau & Zuindeau, 2007]. Le terme de développement se réfère à la recherche d'un processus directionnel, continu, cumulatif et irréversible, qui serait caractéristique d'une certaine dynamique socio-économique [Rist, 1996:50]. La soutenabilité renforce cette vocation normative, en dessinant la nécessité d'intégrer de nouveaux éléments (la solidarité intergénérationnelle, la problématique environnementale...) dans l'horizon décisionnel des sociétés contemporaines afin d'assurer pleinement le processus dynamique caractérisant le développement. Cette normativité peut renvoyer à des argumentaires d'ordre éthique (« changer l'homme pour lui faire adopter des comportements adéquats au développement soutenable »), d'ordre politique (« créer les contraintes institutionnelles orientant les comportements dans cette direction ») ou d'ordre économique marchand (« l'épuisement des ressources impose un changement dans les prix relatifs qui rend enfin attractives économiquement des opportunités technologiques plus en phase avec un développement soutenable »). La soutenabilité fait donc partie de ces « notions floues » qui agissent comme lieux de projection d'attentes sociales et de projets si opposés que les acteurs peuvent s'en emparer de façon très différente [Zaccāi, 2002]. Chaque acteur peut y aller de sa traduction, non seulement sur le plan sémantique, mais aussi de celui des critères, normes et dispositifs qu'il entend appliquer à ce titre. Il va de soi que ce caractère flou et consensuel de la notion de développement soutenable n'est pas étranger à sa très large diffusion et à son adoption par le plus grand nombre, là où la notion pionnière d'*éco-développement* d'Ignacy Sachs avait échoué à coordonner les acteurs autour des questions qui nous occupent ici².

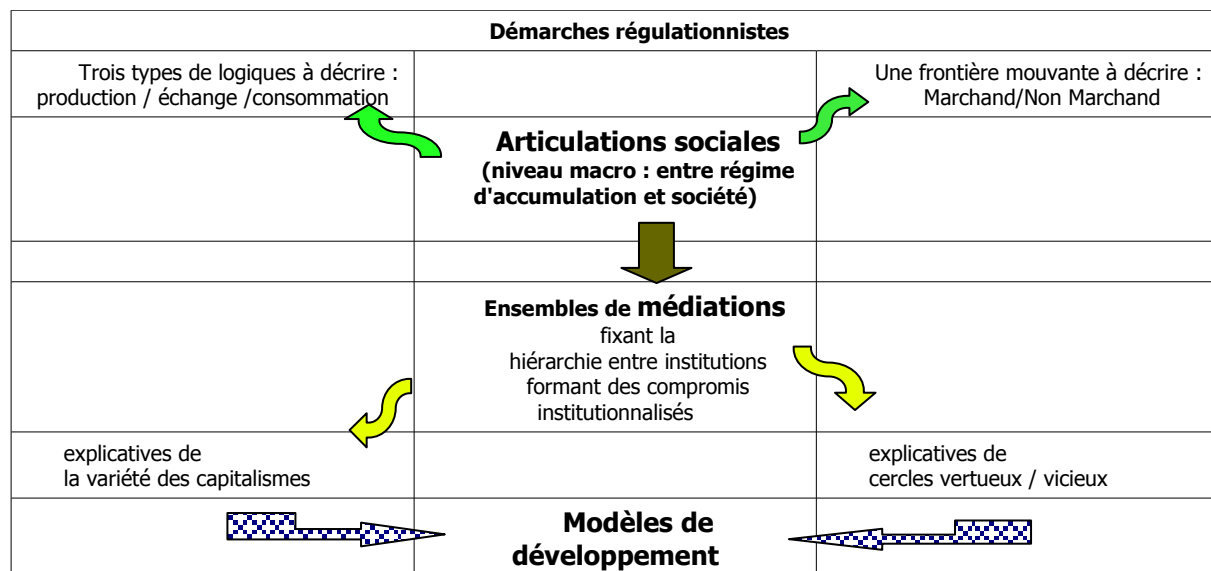
Les approches régulationnistes ne sont pas *directement* équipées pour traiter de problèmes normatifs. Les lieux de construction de ces approches et leur histoire montrent néanmoins que la préoccupation normative a été l'un des déterminants du glissement des approches marxistes traditionnelles à ces types d'approches [Gaignette, Nieddu, 1996]. Ainsi la Théorie de la Régulation développe un double regard, positif et normatif, dans une posture assez complexe, en tant que théorie des institutions [Villeval, 1994]. Il s'agit d'abord de décrire l'ensemble des *dynamiques structurelles* à l'œuvre. Puis est mobilisée la catégorie intermédiaire de *médiations*, lesquelles rendent l'accumulation capitaliste supportable, pour rendre compte de la façon dont ces dynamiques vont s'articuler à des formes institutionnelles qui permettent à des configurations (relativement stables) de se nouer [Aglietta, 1997]. Ceci permet de reconnaître la possibilité d'une *variété* de configurations institutionnelles et donc de trajectoires au sein du capitalisme [Amable, Barré, Boyer, 1997]. Sous-tendant le débat sur la variété des capitalismes, la concurrence entre formes institutionnelles vient rappeler que cette variété s'accompagne d'un pari sur l'efficacité dynamique de *modèles de développement* (Lipietz, 1997) qui sont les représentations du futur nécessaires à la mobilisation des managers et des élites administratives.

La variété des capitalismes est étudiée dans un langage proche de celui de la problématique du développement soutenable, celui de l'acceptabilité sociale et la soutenabilité politique ou économique [Boyer,

² <http://lipietz.net/spip.php?article305>

2001]. La démonstration de la possibilité d'existence d'une telle variété conduit à rejeter l'hypothèse d'un « one best way » sous forme de dynamiques dominées exclusivement par le marché. Cette variété une fois posée comme fait stylisé, la voie normative et prospective est ouverte ; elle prend la forme dans la littérature régulationniste d'une discussion sur le champ des possibles et les scénarios potentiels [Coriat *et al.*, 2006]. Les outils conceptuels de cette réflexion, pour ce qui est de penser la soutenabilité, sont les *changements de hiérarchie et les complémentarités entre institutions* et la formation de *compromis* acceptables [Amable, 2001]. L'émergence de la notion de développement soutenable, mais aussi les vagues hésitations autour de celle-ci, peuvent être vues comme l'un de ces moments où de tels compromis et médiations se cherchent, à travers la diversité de scénarios potentiels. Le paradoxe est que cette émergence s'observe alors que les auteurs s'accordent pour considérer que le changement dans la hiérarchie des institutions a conduit à un affaiblissement des dispositifs administrés et à une domination des institutions organisant le droit de la concurrence sur les marchés sur les autres institutions sociales.

Ce paradoxe peut être éclairé en revenant aux origines du courant, lorsqu'il s'interrogeait sur le caractère étonnement durable du capitalisme au regard de l'hypothèse marxienne : avec l'analyse du fordisme, les approches régulationnistes apportent une représentation particulière des *cercles vertueux*, catégorie particulièrement recherchée dans la perspective du développement soutenable. La posture originale adoptée par la théorie de la régulation tient au fait que ces cercles vertueux de croissance, qui assurent la stabilité provisoire de configurations données, ne sont pas le produit de l'addition de comportements positifs, mais de situations historiques de tensions et de compromis entre acteurs ; une analyse fonctionnaliste ex-post permet d'en comprendre les grands équilibres [Lipietz, 1995], mais leur genèse doit plus au conflit qu'à un constructivisme éclairé. Ainsi les cercles vertueux du fordisme ont pu être analysés comme le produit de la division du monde en deux blocs et de la concurrence entre deux modèles institutionnels [Schmeder, 2006], et de cycles de conflits pour le partage de la valeur ajoutée, et de la déformation inflationniste qui a rendu tolérable pour les deux parties ce conflit [Aglietta, 1991]. Symétriquement, une telle posture méthodologique conduit à penser que l'addition de comportements individuels vertueux (ou celui de groupes limités) peut, dans une perspective de développement soutenable, aboutir à la constitution de *cercles vicieux* (la délocalisation et le déplacement des pollutions au niveau mondial, plutôt qu'une amélioration globale, par exemple). Les approches régulationnistes suggèrent donc d'observer le champ des controverses et des conflits comme autant de lieux possibles de la formation de cercles vertueux.



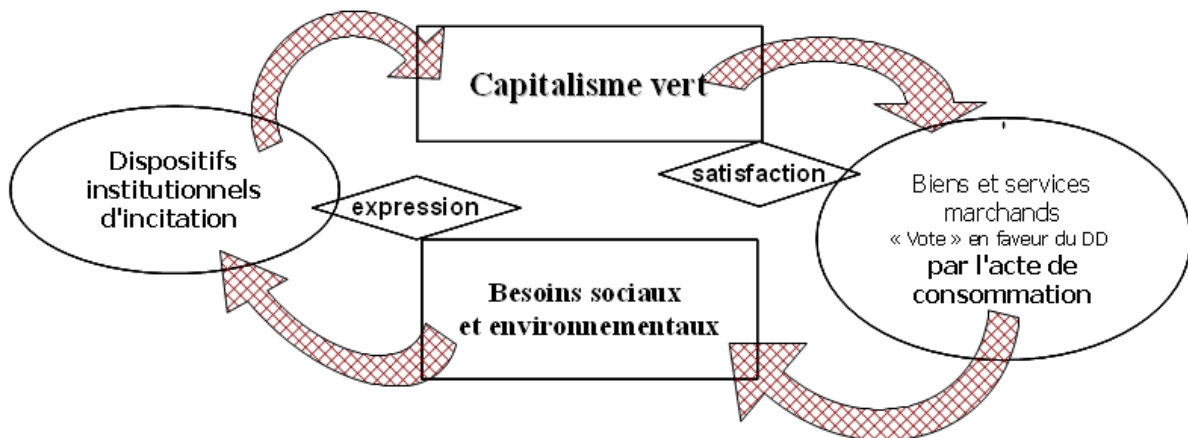
II - Développement soutenable, nouvelle convention ou recherche d'une "futurité"?

A la question de savoir si le développement soutenable constitue une nouvelle convention de justification, Olivier Godard [2004b], qui s'est tout particulièrement interrogé sur l'émergence d'une "nouvelle cité" lui correspondant, finit par répondre par la négative. Selon lui, plusieurs éléments constitutifs du discours propre au développement soutenable correspondent à des marques d'élaboration d'un nouvel ordre, mais celles-ci ne sont pas complètes et ne peuvent donc former un système de justification, tel que défini par Boltanski et Thévenot [1991]. Le principe de commune humanité se trouve ainsi mis en défaut soit par l'asymétrie fondamentale qui prévaut entre les générations humaines qui se succèdent (les générations présentes ne peuvent discuter directement avec les générations futures, alors même que ces dernières sont tout à fait dépendantes des premières

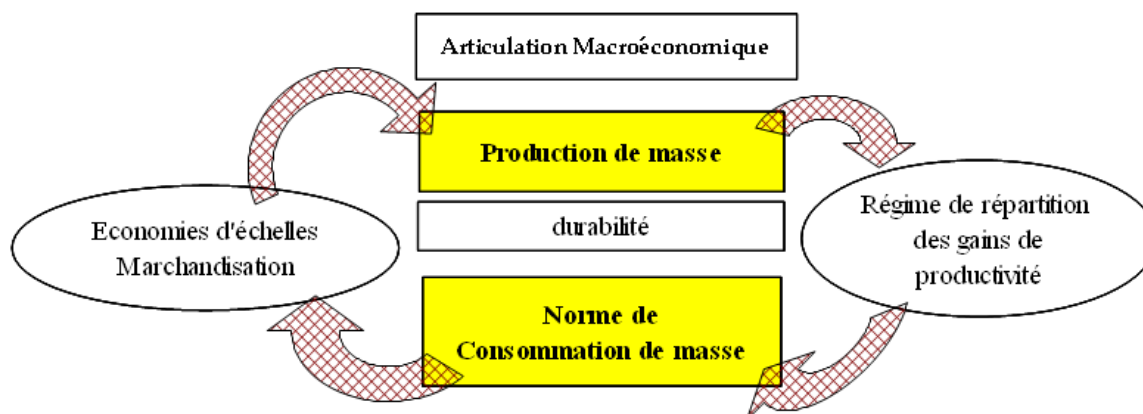
quant à leur existence et à leurs conditions de vie), soit par la prise en compte de certains éléments environnementaux qui renvoient à une perspective biocentrique (il en va ainsi dans le domaine de la gestion de la biodiversité à laquelle on peut reconnaître une valeur intrinsèque).

Par ailleurs, la controverse, tant dans le domaine de la science que dans celui de la société, est généralement de règle en ce qui concerne les principaux problèmes globaux d'environnement³, ce qui complique grandement la tenue d'épreuves spécifiques sur lesquelles un nouvel ordre de légitimité pourrait prendre appui. Plus largement, ainsi que nous l'avons déjà noté, il n'y a pas convergence des analystes et des acteurs concernés autour d'une vision partagée de ce que devrait être le développement soutenable. Au contraire même, la concurrence est rude pour définir et instituer ce dernier, selon des modalités propres aux uns ou aux autres. D'où la nécessité de revenir à des concepts de conflits et de compromis institutionnalisés portant sur la représentation du futur, qui diffèrent analytiquement de celui de constitution d'un ordre de légitimité. Ainsi, si l'on suit Micoud (2005), le développement soutenable doit être vu comme un opérateur symbolique d'une nouvelle représentation de « *l'être ensemble plongé dans le temps* », comme une obligation faite aux acteurs de (re)dire (au sens de dire autrement) « ce qui les relie » en tant que communauté humaine. Cette nécessité de (re)construire symboliquement et matériellement la question de la reproduction de l'identité des communautés humaines dans le temps et dans l'espace témoigne de la mise en œuvre d'une logique patrimoniale. Celle-ci ne doit pas être considérée du seul point de vue du passé : elle relève essentiellement de la recherche d'une prise de pouvoir sur le futur par un groupe social : c'est pourquoi le patrimoine « a finalement autant, sinon plus, à voir avec la création de l'irrévocable qu'avec la lutte contre l'irréversible », comme l'écrit Godard [1990:232], il vise à désigner ce qui sera conservé dans le temps et à faire ainsi advenir ce qui n'existe pas encore.

De ce point de vue, il faut prendre au sérieux le constat posé par les travaux sur la variété des capitalismes [depuis Amable, Boyer, Barré, 1997] de l'absence de rupture dans la continuité historique, laquelle est l'expression des positions qui définissent les identités des acteurs économiques et de la nécessité pour eux de préserver l'existence de cette identité dans le temps. Cela explique, en effet, les difficultés inhérentes à déployer "dans l'absolu" un programme de développement soutenable qui consiste à proposer un cercle vertueux analogue au cercle vertueux fordien du capitalisme industriel (voir schéma ci-dessous).



³ Pour Godard [2004:28], l'absence de formation d'une convention stable tient à la structure même du problème posé : la « propriété d'inversion du sens d'un même phénomène selon les niveaux auxquels on le considère a trois conséquences : a) toute opération de clôture du domaine phénoménal considéré peut être frappée de doute ; b) face à une remontée potentiellement infinie des niveaux, la qualification des événements au regard du sens ultime qu'ils prendront pour l'environnement devient en fait indécidable : tout va dépendre du niveau auquel le porte-parole de la globalité va décider de fixer son attention ; c) les économistes qui ont l'habitude de classer les conséquences d'une action soit dans la catégorie des coûts, soit dans celle des avantages sont confrontés à une ambivalence des phénomènes environnementaux difficilement assimilable. À cela s'ajoute la complexité des relations entre niveaux qui empêche de déduire de façon déterministe des énoncés relatifs à un certain niveau d'organisation à partir des connaissances obtenues à un autre niveau (...) C'est de façon non contingente que le champ de l'environnement se trouve associé à l'idée d'univers controversé. » (souligné par nous)



C'est là que se situe la déception d'auteurs tel que C. Gendron (2006) vis-à-vis des approches régulationnistes puisqu'elles n'apporteraient pas, au fond, de solutions normatives pour faciliter ce nouveau bouclage macroéconomique. D'où le recours à des théories de la mobilisation telles que celle de Touraine. Or, ce modèle canonique de cercles vertueux a été assez largement dépassé par de nombreux travaux régulationnistes des années 1990 qui explicitent les conditions *locales* de leur existence et les tensions auxquels ils sont confrontés⁴.

(1) Aucun secteur de production ne pouvait s'adapter de façon directe au modèle du capitalisme industriel, à savoir la recherche de gains de productivité au sein des très grandes firmes. D'où la production d'un ensemble de médiations sectorielles ou territoriales spécifiques, y compris pour des secteurs dominants tels que l'automobile (mécanismes décrits par le Gerpisa dans divers travaux). Par exemple, les grands pays développés ont « inventé » un secteur agricole doté d'une grande autonomie du point de vue de la régulation de la concurrence [Allaire et Daviron, 2006]. Plus généralement, ils ont mis au point des règles spécifiques selon les configurations productives des branches, lorsque celles-ci ne pouvaient être assimilées par le modèle de gains de productivité des industries dominantes [Du Tertre, 2007].

(2) La progression de la marchandisation tient d'abord à la séparation au sein des ménages des fonctions de production et de consommation et à la négation de l'essentiel des pratiques d'autoconsommation. Mais elle ne peut être confondue avec la monétarisation de la satisfaction des besoins. En effet, cette monétarisation n'a pas eu pour seul corollaire la montée de l'usage de marchandises. Une condition de la progression de la marchandise semble bien avoir été son contraire : celle de la montée en puissance du non marchand [Barrère *et al.*, 1986], au travers en particulier de systèmes sociaux visant à satisfaire collectivement certains de ces besoins [Husson, 2003 ; Michel et Vallade, 2007].

III - Quelle régulation lorsqu'il ne s'agit pas seulement de produire du capital ?

Les deux familles de travaux que nous venons d'introduire sont riches d'enseignements dans l'étude des formes contemporaines d'institutionnalisation du développement soutenable. Les premiers posent le fait que les mondes de production ne peuvent être analysés comme l'addition de firmes individuelles, mais que la création de valeur relève de fonctionnements sectoriels ou territoriaux non marchands, d'où la mobilisation, par opposition à celui de capital, d'un concept de patrimoines productifs collectifs dans les relations de production [Allaire, 2007 ; Billaudot, 2005 ; Du Tertre, 2002, 2006, 2007]. Le second type de travaux sur lequel nous allons nous arrêter est celui qui s'intéresse à la montée des besoins non marchands et des dépenses non marchandes dans l'économie contemporaine [Husson, 2003 ; Michel et Vallade, 2007 ; Harribey, 2006, 2008].

III.1. Le développement soutenable et les enseignements de la régulation sectorielle et territoriale

L'apport régulationniste, en particulier celui du réseau « Régulations sectorielles et territoriales », est d'avoir mis en évidence que les tensions liées à l'accumulation étaient gérées à travers des processus de création de valeur externes au cadre de l'entreprise, relevant d'espaces d'accumulation d'ordre mésoéconomique [Du Tertre,

⁴ Les médiations retenues par le courant dit «Ecole de la régulation parisienne » se situaient à l'origine à un niveau macro-social dans les cinq formes institutionnelles. Tandis que pour d'autres, tels que Jean Gadrey, la régulation d'ensemble suit d'autres voies (la grande déformation systémique de la structure des emplois qui conduit à la montée du tertiaire par exemple, qui le conduit également à une critique de la régulation dit monopoliste). De la même façon, au niveau macroéconomique, l'inflation, le gaspillage des ressources du Tiers-Monde et le productivisme industriel peuvent être vus comme les processus historiques permettant de gérer les conflits de répartition dans les pays développés.

2007:158]. Il est dès lors nécessaire de distinguer ce qui relève de l'accumulation du capital propre à l'entreprise et la production et/ou reconnaissance de patrimoines communs portés par des « communautés de pratique » dans les secteurs et territoires, qui vont rendre soutenable le développement de l'entreprise [Zaclad, 2005]. La firme est donc un lieu conflictuel, à la fois de création de valeur, mais aussi de mobilisation et de coproduction de ressources patrimoniales collectives généralement traitées comme externalités [Du Tertre, op. cit.].

Le « modèle industriel » des secteurs manufacturiers de grandes séries reposait sur la mise en dynamique de trois registres de la performance : la définition d'une qualité des produits, la productivité, la rentabilité [Du Tertre, op.cit.]. Les dispositifs institutionnels accompagnant le déploiement de cette séquence [qualité industrielle/productivité/rentabilité] permettaient aux acteurs de se projeter dans le futur (au sens de la « futurité » de Commons, si l'on suit Allaire [2007]) et de planifier leurs objectifs économiques. L'enjeu est de savoir comment, dans une perspective de développement soutenable, peuvent se décliner ces trois registres de la performance.

- La qualité des produits était vue comme un processus de standardisation permettant d'assurer la reproductibilité industrielle, qui fixait le sentier suivant lequel les gains de productivité allaient être réalisés. Cette reproductibilité était centrale dans l'élargissement des marchés : comme le rappelle Allaire [2007], pour qu'un marché puisse exister, il est nécessaire que les biens soient positionnés les uns par rapport aux autres, selon des caractéristiques de qualité. Les dispositifs institutionnels doivent donc indiquer par quels procédés concrets le développement soutenable sera intégré dans la qualité du produit, mais surtout quels types de gains de productivité possibles *on s'interdira ou l'on s'autorisera selon l'identité des produits ainsi formée*.

- La stabilisation de la qualité fondait la possibilité de rechercher, de manière systématique, des gains de productivité. Présentés en théorie comme internes à la firme, ces processus supposaient en réalité l'existence d'espaces de création de valeur *non marchands*, notamment d'organisations (prenant souvent la forme de services publics), fournisseurs à la fois des services collectifs et des outillages cognitifs nécessaires à leur réalisation. La prise en charge des coûts collectifs d'investissement sur la recherche de formes d'organisations efficaces, tout comme l'appropriation de l'accès aux ressources ainsi créées, constituaient deux enjeux du développement industriel. De la même façon qu'aujourd'hui, les entreprises cherchant à se développer dans une perspective de développement soutenable sont confrontées au problème de régulation du caractère systémique des changements à mettre en œuvre.

- Les outillages cognitifs concernés constituaient l'armature par laquelle les acteurs économiques se projetaient dans le futur : ils englobaient une *focalisation* des procédures et des outils de « rationalisation » sur les seuls enjeux tangibles et mesurables, ainsi qu'une mise en perspective temporelle de la performance réduite *aux court et moyen termes* [Du Tertre, 2006]⁵. Les effets sur le très long terme des « externalités négatives » de l'activité n'étaient pas pris en charge ; ces derniers étant considérés comme relevant de la responsabilité des pouvoirs publics (Etat central, institutions territoriales ou organismes de santé publics et parapublics). « *Cette focalisation sur le court et le moyen terme permet aux acteurs de l'entreprise de séparer l'économique et le social, l'économique et l'écologique* ». La perspective du développement soutenable est, au contraire, de rapprocher ces différentes dimensions, d'intégrer les externalités dans les décisions privées et publiques, et d'instituer de nouveaux compromis qui prennent sens dans le long terme.

Les approches mésoéconomiques de la régulation permettent donc de dégager deux noeuds de débats sur les tensions liées du développement soutenable, qui rendent inévitable que, sous une forme ou sous une autre, soit produite une institutionnalisation :

(1) *La mise en évidence de plusieurs registres de la performance, non homogènes, non réductibles à l'un ou à l'autre et donc présentant, entre eux, des tensions*. La régulation peut donc être considérée comme l'organisation de la mise en compatibilité d'ordres et de temporalités non intégrables, en autorisant à prendre en compte, dans l'évaluation, des critères non mesurables, mais seulement évaluables (au sens où l'évaluation conduit à porter un jugement sur les valeurs produites, là où le critère monétaire prétend se donner l'apparence de l'objectivité de la mesure), et des « *aspects médiats* » de l'activité.

(2) *La mise en évidence de la tension entre caractère privé des firmes et développement collectif*. Contrairement aux apparences, les entreprises ne créent pas par elles-mêmes de la valeur, mais ne font que

⁵ La gestion des complémentarités et des tensions entre formation de l'activité au niveau sectoriel et formation de la valeur au niveau des entreprises était prise en charge par les dispositifs institutionnels dans cette double perspective. En témoigne, par exemple, l'existence des dispositifs de gestion de la main d'œuvre et de régulation de la concurrence à l'avantage des grandes firmes dans l'industrie ou en faveur des exploitations professionnelles moyennes dans l'agriculture [Allaire, 1988, Nieddu, 1998]. En témoignent également le soutien très actif accordé durant les trente glorieuses à la consommation et l'achat de biens d'équipements, destiné à maintenir le rythme de la croissance industrielle, et son corollaire, l'absence de soutien au financement de solutions dites de bouquets « produits-services ». On a ainsi pu montrer [Nieddu, 1998] le caractère illogique de l'équipement systématique de l'agriculture française en tracteurs individuels au regard de l'immobilisation en capital fixe que cela représentait ; celui-ci ne pouvait se comprendre que par des formes de régulation *non marchandes* de la concurrence, qui interdisaient, par exemple, la mise en place de solutions souples de location de matériel. Or le fait que celles-ci existaient de façon significative dans d'autres pays développés invalide l'idée d'une *contrainte* d'investissement en capital fixe en agriculture.

contribuer à une chaîne de création de valeurs (au pluriel) dont elles cherchent à capter une fraction, traditionnellement qualifiée de « valeur économique ». Les processus de création de valeur articulent des dimensions internes et externes aux entreprises liées, notamment, à leur mode d'agencement territorial et à la dynamique sectorielle dans laquelle elles agissent. Les tensions et les nécessité d'existence de modes de régulation – du moins en termes de développement soutenable de territoires – tiennent donc à l'estimation du rôle de l'entreprise dans la création de valeurs et à la difficulté à identifier la place et le rôle *non mesurables, mais évaluables*, d'autres acteurs, notamment, des acteurs institutionnels sectoriels et territoriaux⁶.

III.2. Le développement soutenable et la structure des besoins définissant le contenu de la demande

Si l'on fait l'hypothèse d'une soutenabilité faible, les marchés doivent être en état, par le jeu des prix relatifs, de satisfaire les besoins exprimés, pour peu qu'on laisse le jeu de ces prix relatifs s'exprimer. Les besoins de protection sociale et reproduction de la vie pourraient donc être satisfaits par le mécanisme central d'un régime capitaliste pur, tel que le représente Marx (la marchandisation comme moteur du développement capitaliste) ou Sraffa (la production de marchandises par des marchandises). La soutenabilité, si l'on considère ce « capitalisme pur », reposerait donc sur l'élimination de toutes les rigidités qui font obstacle à la mise en œuvre de la logique fondamentale de marchandisation que critique Polanyi [1944].

Or, l'analyse historique invalide ce modèle de la complète marchandisation : de nombreux travaux montrent que le développement capitaliste a eu pour corollaire le développement de secteurs non marchands [cf., par ex., les travaux de Barrère, Kébadjian, Weinstein, 1984]. Par ailleurs, comme le montrent les travaux de l'école montpelliéraine, la « régulation du développement des hommes » n'a jamais été absente de la période du capitalisme industriel. « *Mis en rapport avec les fluctuations longues de la rémunération de chaque facteur de production, le développement des hommes apparaît comme une composante stabilisante du rapport de production* », rappellent S. Michel et D. Vallade [2007]. A travers leur mise en perspective historique, l'irréductibilité des dépenses sociales à une charge pour la croissance de long terme apparaît, dans le cas de la France, comme un résultat difficilement réfutable.

Le problème est qu'on peut envisager ces dépenses de deux façons : soit dans leur contribution à la croissance passée ou future – ce qui les légitime d'autant, mais ce n'est pas le propos ici⁷ -, soit dans les difficultés spécifiques liées à l'articulation entre les actes de production visant la satisfaction des besoins sociaux et ceux de biens potentiellement concurrents dans la mobilisation des ressources collectives ou privées. Ces difficultés sont décrites par M. Husson [2008] et J.-M. Harribey [2008] en lien avec les problématiques d'articulation du marchand et du non marchand. Pour Husson, la marchandisation des activités butte sur le fait que l'accumulation du capital nécessite une condition supplémentaire aux deux habituellement mentionnées (un profit suffisant et l'existence de débouchés que crée la satisfaction des besoins sociaux). Cette condition supplémentaire est la suivante : les débouchés doivent correspondre aux secteurs susceptibles, grâce aux gains de productivité induits, de rendre compatible la croissance soutenue avec un taux de profit maintenu. Or la thèse de Husson est que cette adéquation est constamment remise en cause par l'évolution des besoins sociaux. Aux dépenses en biens durables des trente glorieuses qui ont accompagné ce formidable vecteur de création d'emplois qu'ont été l'industrie automobile, ses services d'entretien et ses infrastructures urbaines et routières, succède une période où la multiplication de biens innovants ne suffit pas à constituer de nouveaux marchés d'une taille aussi considérable que cette filière.

La dérive de la demande sociale des biens manufacturés vers les services (qui existe aussi au sein de l'appareil productif, lequel voit également la proportion des dépenses de services augmenter) correspond mal aux exigences de l'accumulation du capital. Si les dynamiques structurelles sont correctement décrites à cet endroit, le mouvement qui modifie la demande sociale, la déporte des biens manufacturés auxquels sont associés d'importants gains de productivité vers une demande de services, souvent collectifs et peu susceptibles d'être satisfaits sous forme "d'objets-marchandises" comparables à l'automobile, à faible potentiel en gains de productivité. Et si la technologie ne permet plus de modeler la satisfaction des besoins sociaux sous l'espèce de marchandises à fort potentiel de productivité, cela veut dire que la régulation de l'adéquation entre production et besoins sociaux mérite d'être explicitée dans l'analyse. Il s'agit d'un enjeu particulier, qui ne peut être ignoré dans une perspective de développement soutenable.⁸ La déconnexion entre croissance du PIB et évaluation du

⁶ En définitive, écrit C. du Tertre [2006], « les gains de productivité, qui sont à l'origine de la création de valeur économique, dépendent des entreprises mais également des dispositifs institutionnels qui les cadrent et les régulent. La difficulté majeure actuelle relève de l'identification de nouveaux déterminants de productivité par les entreprises et les institutions en phase avec des modes de croissance « soutenables » voire « durables » dans les pays développés. »

⁷ Michel et Vallade [2007] voient d'une façon assez optimiste deux sources de contradictions au sein du capitalisme à cet endroit : (1) le fait que les dépenses en questions sont à la fois indispensables à la stabilité du système et entre en conflit de par la nature de leur gestion avec la régulation dominante à laquelle elles échappent. (2) le fait qu'elles soient considérées comme des charges, mais qu'il existe une dépendance du capital à cette composante de la dépense, à la fois du point de vue macroéconomique et parce qu'elle est un vecteur transformant ce dernier par élévation de son efficacité.

bien-être dans les enquêtes d'opinion renvoie à une conception du développement soutenable comme "art de vie" (cf. Gadrey [2008] et l'intervention de Zarifian au colloque de Cerisy de 2007⁹).

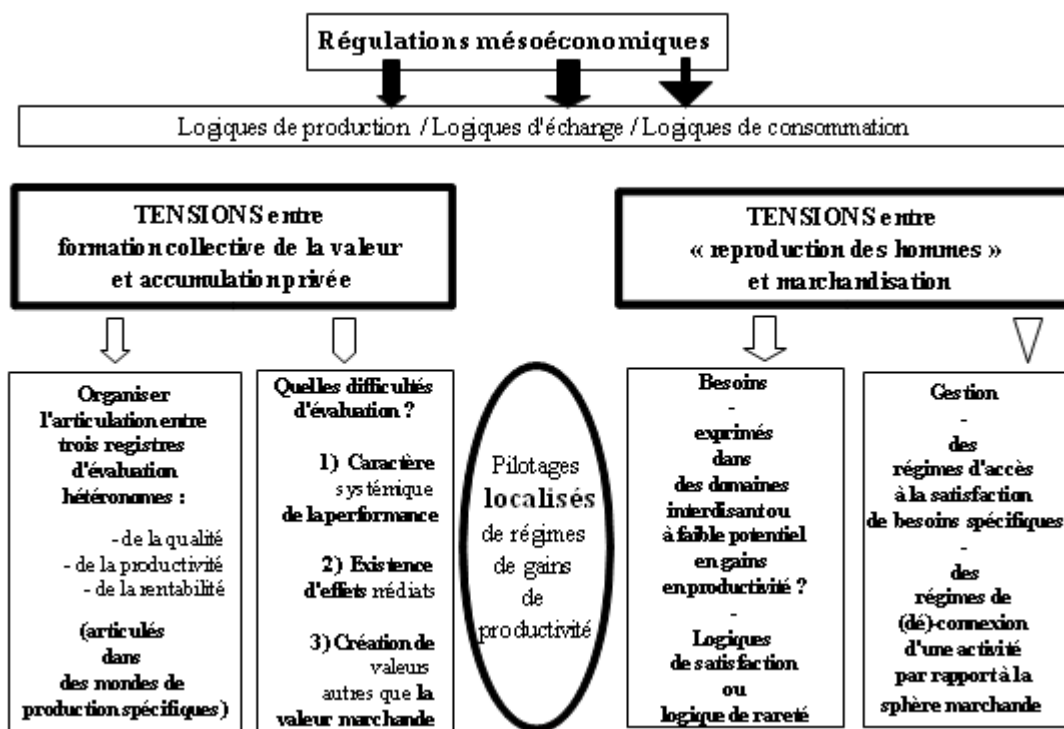
Ces éléments de problématique permettent de pointer, à la suite de la critique de la notion de productivité faite par Gadrey [2001], deux types de « lieux de régulation » dans les régimes de droit existant :

(1) Le première est celui des *régimes d'accès à la satisfaction des besoins* considérés. La notion de services, en particulier de services collectifs, renvoie à la nécessité d'organiser le droit en conséquence ; il est alors nécessaire de raisonner en termes de droits d'accès dont les déclinaisons peuvent être tout à fait sophistiquées. Ce n'est pas en soit un problème nouveau, mais le constat que, dans le passé proche, le droit d'accès à la satisfaction des besoins ait été dominé par la forme juridique des droits de propriété, a été un indéniable facteur d'orientation des consommations (y compris productives, comme la volonté de posséder pour soi un tracteur, une voiture, etc., et non le service qu'ils représentent quitte à les sous-utiliser). On est donc conduit à observer les dispositifs institutionnels qui prennent en charge les droits d'accès à la satisfaction des besoins, dans la façon dont ils contribuent à orienter les logiques de consommation, d'échange et de production. Il convient donc d'inverser la logique qui fait des droits d'accès une version dégradée et affaiblie des droits de propriété sur les biens, car en réalité, c'est l'inverse. Ceux-ci ne sont qu'une version particulière des droits d'accès à la satisfaction des besoins.

(2) Le second est celui des *régimes de droits qui permettent de déconnecter une activité du régime de coordination marchande dominant*. Contrairement aux hypothèses d'autres auteurs, notre propos n'est pas de fonder sur la montée des services (dit autrement, la tertiarisation qui permettrait d'aller, par dématérialisation de l'économie, vers le développement soutenable) la possibilité d'un « développement du développement soutenable ». Gadrey [2008] rappelle énergiquement que la « société de services », telle qu'elle s'est développée, s'appuie sur un productivisme « insoutenable » appliqué dans les autres secteurs, voire aussi dans les services eux-mêmes. Elle est, sans le savoir, une société hyperindustrielle et hypermatérielle, non viable, selon lui, à termes, sous sa forme actuelle. La fait que la satisfaction de besoins sociaux peut être atteinte de façons diverses est un des enjeux analytiques de l'institutionnalisation du développement soutenable : est-ce par un bien matériel ? Par un service marchand, pour lequel il faut produire une contrepartie sous forme des biens matériels, ou lié à des coûts matériels (en transport, par exemple) élevés ? Par un service collectif sans contrepartie matérielle ?...

⁸ Husson [2008] fait de cette thèse un outil de lecture de la conjoncture économique et de caractérisation de l'onde longue actuelle : « Dans la mesure où la satisfaction de ces besoins pèserait sur la rentabilité du capital, ils sont traités comme une contrainte et donc satisfaits sur la base la plus étroite possible. Et comme les besoins sociaux émanant d'une bonne partie de l'humanité pauvre entrent dans cette catégorie, on assiste à un gigantesque déni de production à l'échelle mondiale : mieux vaut ne pas produire que de produire en dessous de la norme de profit. Un tel processus [...] sous-tend la grande transition vers un capitalisme qui accumule peu et creuse les inégalités. Ce repérage des obstacles à l'accumulation permet de comprendre pourquoi la reprise récente était de nature cyclique et qu'elle ne préfigurait donc pas une nouvelle phase d'expansion soutenue. »

⁹ Cette conception du développement soutenable comme art de vie ou recherche d'une qualité de la vie renvoie à la mise en valeur de la sphère intime ou des relations « micro sociales » par opposition au développement des biens matériels et des services supports de consommations hédoniques ou ostentatoires [Zarifian, 2007]. Elle renvoie également aux travaux américains [Peach, Dugger, 2006:693] qui opposent un type d'économistes qui organisent la théorie autour de la rareté et les « économistes qui ont écrit de façon convaincante sur la possibilité d'une économie de l'abondance [...] L'abondance signifie que chacun dispose d'un niveau adéquat de soins médicaux, nourriture, éducation, transports, loisirs, possibilités d'expression personnelle et sécurité. [...] L'abondance signifie un niveau adéquat et non la satiété ».



IV - Deux illustrations de l'institutionnalisation du développement durable, vue du côté de l'économie de la production

Pour synthétiser ce qui vient d'être exposé dans les deux sous-parties qui précèdent, les lieux de tensions de niveau mésoéconomique apparaissent bien comme des endroits à partir desquels on peut penser la conflictualité liée au développement soutenable et ses dynamiques d'institutionnalisation : (1) autour des outils cognitifs qui lient les activités productives entre elles dans le cadre de sociétés fondées sur la division du travail et la décomposition en unités économiques (juridiquement) indépendantes ; (2) en termes de droits d'accès (en tant que producteur à une activité productive, en tant que personne ou groupe social à la satisfaction d'un besoin). En d'autres termes, ces régulations d'ordre mésoéconomique rendent compte de la façon dont les acteurs organisent la fragmentation de l'espace social en espaces dotés de règles spécifiques. Dans l'optique du développement soutenable, on peut évidemment les observer, à la suite de K.W. Kapp et de son ouvrage sur les "*coûts sociaux dans l'économie de marché*", en termes de régimes de transferts des coûts privés. Mais cette vision peut oublier un élément essentiel si elle revient à supposer qu'il pourrait exister un espace économique entièrement pris en charge sous forme de coûts privés, alors que la réflexion sur les différents registres de performances présentée précédemment tout comme la théorie des patrimoines suggèrent que les capitaux privés ne peuvent exister sans structurations sectorielles ou territoriales et sans patrimoines collectifs.

Il s'agira alors d'organiser l'analyse autour des formes concrètes (et situées) de régulation de la relation entre ce qu'une propriété privée autorise a priori des acteurs à agir selon leur intérêt individuel et ce qu'une société donnée s'autorise à considérer comme patrimoine commun, ou se propose d'instituer comme tel. Ces formes de régulation sont liées à deux caractéristiques des situations concrètes qui peuvent être traitées comme des faits stylisés : celles où le développement soutenable vient se poser comme une question d'imposition de restrictions au fonctionnement du marché, et celles où les acteurs (privés tout autant que publics) doivent s'engager dans la co-organisation de changements systémiques. Pour illustrer le premier cas, on évoquera les méthodes de gestion de quotas. Pour illustrer le second, on s'appuiera sur les exemples de la multifonctionnalité agricole et de la transition vers l'usage de ressources renouvelables dans la perspective de la "chimie doublement verte".

IV.1. Le jeu des combinaisons entre marchand et non marchand

La comparaison de travaux portant sur l'établissement de quotas laitiers et CO₂ [Barthélemy, Vivien, 2007] conduit à décrire une dialectique continue du marchand et du non marchand, sous celle du rapport entre formation de patrimoines communs et appropriation privée. L'impulsion des quotas, contraintes de production ou restrictions de commercialisation des produits, relève de règles *non marchandes* qui changent les conditions de production du moment ; le débat s'engage alors sur les modalités de gestion de ces contraintes. En la matière,

on oppose souvent régulation administrative et marché. Cette vision est aujourd'hui largement critiquée, puisque chacun des deux registres est impliqué, même si, comme le montrent les cas étudiés, la coexistence et l'unité concrète des deux registres sont loin d'être paisibles : leur frontière ne cesse d'être contestée et renégociée. Le parallélisme des modes d'établissement et de gestion des quotas laitiers et des quotas d'émission des gaz à effet de serre tient à la séquence suivante : un problème est ressenti comme collectif, il engage une action commune, qui conduit à créer des instruments administratifs à caractère collectif. Or, ces instruments, qui forment patrimoine commun, vont également être investis par des acteurs privés dans des activités marchandes. Ce qui en fait des objets hybrides, présentant des caractéristiques simultanées de patrimoine commun aussi bien que de capital privé, et donc de confrontation/complémentarité entre ces deux rationalités.

Le corollaire de l'émergence de patrimoines communs est la production d'une communauté. En matière de quotas d'émission de CO₂, on observe la simultanéité de constitution d'une communauté internationale (avec les difficultés et les manques que l'on sait) et d'un patrimoine commun (en l'occurrence, les permis d'émission). Dans un deuxième temps, est réalisée la répartition des quotas nationaux d'émission et au-delà entre les producteurs. Les quotas laitiers prennent leur origine dans la formation de la Communauté Européenne qui va se doter, comme moyen d'existence, d'une dualité d'objectifs : le développement d'un marché unique, mais aussi la protection de ses exploitations agricoles familiales moyennes, par le biais du soutien des prix [Barthélemy et Nieddu, 2003]. La tension entre ces deux dimensions crée les conditions d'une surproduction. Les affrontements qui en résultent conduisent à retenir les quotas comme moyen de gérer le problème du marché laitier, d'une manière telle que soit conservée l'association de ces deux logiques opposées.

Les quotas forment un patrimoine commun, en ce sens qu'ils sont définis en commun entre les pays membres, comme constitutif d'un secteur, et qu'ils sont répartis entre personnes dotées de l'identité sectorielle correspondante, en vue d'une gestion commune. En même temps, ces producteurs sont insérés sur des marchés (du lait ou des produits industriels pour les émissions de CO₂). Ils comptent donc les quotas au titre de leurs moyens de production, ce qui rend inévitable le fait qu'ils soient non seulement membres d'une communauté, mais aussi acteurs d'une dynamique de marchandisation des quotas (qu'il s'agisse de marchés explicites ou implicites). L'existence du patrimoine commun a pour corollaire une appropriation privée qui permet sa mobilisation comme support d'opérations marchandes. Et ce, même si la gestion patrimoniale en limite les effets, du fait de la distribution des droits dans des espaces différenciés par des compromis institutionnalisés. La répartition collective des quotas s'adresse *in fine*, de façon exclusive, à des personnes morales identifiées comme producteurs (de lait, de CO₂) concernés en tant que membres de la communauté. C'est en tant que membres de communautés et non en tant que producteurs privés que des acteurs vont se trouver dotés des quotités élémentaires du patrimoine commun¹⁰. Ainsi les quotas laitiers ont été répartis dans la communauté professionnelle qui, en tant que communauté, fonctionne sur des principes de solidarité entre ses membres¹¹. De la même manière, les quotas d'émission de CO₂ sont répartis entre les pays signataires, à charge pour eux de les répartir entre les agents économiques réalisant des émissions. A partir d'une formule générale de réduction de ces quotas, chaque Etat a pu tenir compte de ses particularités nationales, en choisissant des périodes de référence et des valeurs différentes pour les divers facteurs d'évolution retenus¹².

IV.2. La gestion d'articulations systémiques et la régulation des changements

La question de la multifonctionnalité agricole a donné lieu à un très vif débat, car sa reconnaissance impliquait que l'Organisation Mondiale du Commerce accepte un régime particulier pour l'agriculture, fondé sur des problématiques de durabilité de cette activité, de son ancrage dans des territoires a priori dépourvus de compétitivité, et de prise en compte d'éléments tels que la sécurité alimentaire ou la rémunération de pratiques respectueuses de l'environnement. Lorsqu'on étudie la mise au point des outils analytiques par l'OCDE (Nieddu, 2001), destinés à devenir des préconisations fortes, il est frappant de constater que leurs mécanismes visaient à réduire, autant que faire ce peut, le rôle des dispositifs de production non marchands dans la satisfaction des besoins liés à l'agriculture. Dit autrement, il est préconisé, une fois reconnue la multifonctionnalité de l'agriculture, d'atteindre la réalisation effective de ses différentes fonctions sociales par séparation de celles-ci, de façon à ce qu'à chaque fonction puisse correspondre un acte de production marchande ; et donc de chercher à rendre l'agriculture *moins multifonctionnelle*. On conçoit que l'enjeu n'est pas tant le principe de liberté du marché que la production des conditions d'existence de marchés segmentés par fonctions. Or, compte tenu du fait

¹⁰ A travers toute une échelle des médiations des communautés intermédiaires, et dont l'action spécifique va se traduire par une adaptation locale des règles initialement définies au niveau le plus global.

¹¹ Les quantités sont initialement réparties gratuitement entre eux. La répartition initiale ne respecte d'ailleurs pas strictement une proportionnalité vis-à-vis des quantités antérieurement produites, elle inclut des modulations selon des critères de solidarité inter- ou intragénérationnelle que sont la dimension (favoriser les petits producteurs), l'âge (favoriser les jeunes, c'est-à-dire le renouvellement des générations) la localisation (compenser les handicaps dits naturels). Sur tous ces aspects, voir Barthélemy, David [2001].

¹² Voir le « Panorama des Plans nationaux d'allocation des quotas en Europe », *Note d'étude de la Mission Climat de la Caisse des Dépôts*, n°8, avril, 2006, p. 15.

que l'agriculture est "par nature" multifonctionnelle, il ne peut s'agir que de conditions institutionnelles de séparation. L'outil central de cette réarticulation de fonctions de l'agriculture à la sphère marchande est un dispositif administratif - le zonage - en vue de pousser à une spécialisation par fonction des territoires en fonction de leur productivité relative au regard de chacune des fonctions (cf. Mahé et Ortalo-Magné, 2001; Nieddu, 2002)¹³.

Si l'on prend maintenant le cas de la transition de la chimie-énergie vers l'usage de ressources renouvelables, on peut identifier la présence de deux problématiques : la première est liée aux changements systémiques dans le cadre de la formation de nouvelles filières que requiert cette transition, la seconde à la gestion des différentiels de productivité des technologies disponibles et aux implications qu'elles pourraient avoir sur les territoires. Les réarrangements collectifs en chimie-énergie liés au développement soutenable ont été théorisés par la Commission européenne sous l'égide d'une "Bio-Economie Fondée sur la Connaissance" (= KBBE en anglais : *knowledge biobased economy*). La science est donc en charge de l'introduction des ruptures technologiques qu'elle doit faire partager aux acteurs économiques : nouveaux process biotechnologiques de fractionnement-cracking des plantes pour l'énergie, process de production de polymères ou monomères d'origine naturelle susceptibles de servir de plate-forme à une chimie "verte". Les études de la fin des années 1990 [DeLooze et al., 1999 ; Nieddu, 1999, 2000] sur le secteur des "agromatériaux" (matériaux issus de "biopolymères") montraient que les acteurs qui s'étaient créés, grâce à la recherche, des portefeuilles de brevets sur de nouveaux polymères, afin de dominer stratégiquement leur secteur, avaient sous-estimé largement la nature des adaptations et des apprentissages collectifs nécessaires au changement. Ceci conduit à constater l'importance pour leurs performances des liens des entreprises à l'espace économique dans lequel elles doivent trouver à se coordonner : les difficultés d'émergence d'un secteur porté par des nouveaux matériaux biodégradables tenaient au fait que ces acteurs avaient choisi d'opérer des substitutions sur un module de la chaîne de valeur (schéma d'innovation modulaire), plutôt que d'investir dans la co-organisation des changements systémiques le long de la filière, nécessaires à l'introduction de l'innovation (schéma d'innovation systémique).

Durant le début des années 2000, diverses actions collectives vont être menées pour prendre en charge cette question (exercices de prospective dits de « feuilles de route » technologiques, plate-forme européennes dédiées telles que Suschem à "la chimie durable", pôles de compétitivité)¹⁴. Ces actions aboutissent à des scénarios de "mises en forme de filière" qui favorisent la coordination des acteurs autour d'"espérances technologiques". Ces scénarios font débat lorsque la perception de leur pertinence est sensible aux modes d'évaluation retenus : la matière première agricole est orientée vers des bioraffineries dans lesquelles le fractionnement des produits peut être formalisé de différentes façons. Ce fractionnement peut viser à optimiser la production de biocarburants ; à charge pour la recherche scientifique de trouver les moyens de valoriser les co-produits en chimie de spécialité. Ce scénario laisse place à des communautés essentiellement composées de biotechnologues et de chimistes autour d'un petit nombre de "grands intermédiaires", qui permettent de maintenir la base d'une chimie traditionnelle et de produire une focalisation de la recherche scientifique sur ces substrats. Elle peut aboutir à d'autres stratégies de transformation, utilisant de façon plus approfondie les propriétés d'auto-organisation des plantes, qui nécessitent des programmes de recherche complémentaires. D'autres communautés seraient alors à construire, par exemple, entre des spécialités productives sur les matériaux, en plasturgie et les acteurs des agro-industries.

Par ailleurs, émergent des réflexions sur la localisation et l'ancrage territorial des activités en chimie verte. Sachant que les ressources renouvelables ont des contenus en chaînes carbonées ou autres substrats plus faibles que les produits fossiles, les coûts de transport sont décisifs : il est possible d'imaginer de laisser la concurrence organiser la spécialisation régionale ou mondiale de la chimie-énergie bio-sourcée sur les produits agricoles les plus productifs dans une chimie du carbone biosourcée ; il est aussi possible de dessiner une répartition régionale ou mondiale des productions de ressources renouvelables, suivie d'une adaptation de la recherche orientée "Knowledge Biobased Economy" vers les valorisations pertinentes à chaque sous-région, en particulier en termes de conditions agronomiques supportables. Ce qu'il est important de noter, c'est le fait que les deux types de solutions nécessitent la mobilisation de ressources communes (des bases de connaissances sectorielles ou génériques disponibles, formant patrimoine commun) et, dans chaque cas, il est nécessaire de mobiliser une

¹³Mahé et Ortalo-Magné [2001] proposent de théoriser le renforcement de dynamiques économiques "spontanées" par un zonage institutionnel, par lequel pourraient être révélées les différences d'identité des territoires. Ce zonage, en zones grises, blanches, vertes et bleues, selon la qualité de l'intensité environnementale conduirait à des insertions sur les marchés différents selon la zone à laquelle le territoire appartient, qui iraient de la production de substrats agricoles, auxquels on ne demanderait que de respecter des normes type Seveso, au tourisme de parc naturels où l'agriculture est subordonnée à cette activité. Ce qui a renforcé l'idée qu'il s'agissait essentiellement d'organiser la neutralité des dispositifs dédiés au développement soutenable par rapport aux dynamiques de marché [Delorme (dir.), 2004].

¹⁴Les problèmes d'évaluation de l'activité ces collectifs sont abordés par une perspective confirmant le développement de la partie III, par Gomez Pierre-Yves (2009) La gouvernance des pôles de compétitivité. Impasses théoriques et reformulation de la spécificité des pôles, *Revue française de gestion*, 2009/1 - n° 190 : 197 à 209.

recherche collective et des stratégies de "*feuilles de route technologique partagées*" pour arriver à finaliser les innovations nécessaires à la compétitivité des process.

Conclusion

En cherchant à observer du point de vue des questions de développement soutenable (c'est-à-dire du point de vue de ce qui « redit l'existence » des groupements humains dans le temps et dans l'espace) les approches régulationnistes, on pense avoir montré qu'elles dessinent un programme de travail sur ses modalités d'institutionnalisation. Ce programme ne peut éviter de prendre en compte les éléments suivants :

- Du côté des logiques de production, d'une part, le régime d'articulation et de hiérarchisation des registres de performance (qualité, productivité, rentabilité) et, d'autre part, le régime d'articulation entre entreprises privées et formation de patrimoines productifs collectifs par des communautés de pratiques (secteurs ou territoires) qui fonde la compétitivité des premières.
- Du côté des logiques de consommation, les régimes de régulation de l'articulation entre la nature des productions et la satisfaction des besoins. Un des enjeux est que la société de services est loin d'être une clé magique du développement soutenable, ceux-ci devant être envisagés dans le système qu'ils forment avec les autres activités productives pour satisfaire des besoins sociaux.

Ces éléments, comme ceux développés dans la partie IV, sont donc l'occasion d'insister sur un phénomène majeur que les approches régulationnistes permettent de pointer : l'institutionnalisation du développement soutenable est celle de la séparation dans la société des activités selon des régimes institutionnels différents, qui sont autant de conditions de leur existence¹⁵. Il en est ainsi de la séparation de l'économie et du social (Théret, var. doc.) ou de la firme et son environnement [Biondi *et al.*, 2007]. D'un point de vue logique, il ne devrait pas être nécessaire, par exemple, de séparer l'activité du secteur des firmes productrices de CO₂ du reste de la société, si le système des prix jouait réellement le rôle de coordination que beaucoup d'économistes lui font postuler. Ces firmes répercuteraient sur le reste de l'économie les coûts de dépollution ou de transition technologique, qu'elles n'auraient ainsi pas de mal à mettre en œuvre. On peut donc se demander si le système des droits d'émission de CO₂, qui revient à désigner un secteur comme responsable des dégâts causés *pour les services qu'il rend au reste de l'économie*, n'est pas une façon de rendre le développement soutenable tolérable pour l'ensemble des entreprises. En effet, si ce n'était pas le cas, elles seraient solidairement responsables de l'activité du système économique dans sa globalité, et notamment des services qu'elles demandent les unes aux autres, quelque soit l'endroit où elles se trouvent.

L'enjeu analytique attaché à la mise en œuvre du développement soutenable est donc bien d'indiquer comment fonctionnent des « technologies de l'action sociale », au sens de Gadrey [2001], tels que les dispositifs institutionnels de *déconnexion ou de séparation* de l'activité économique ou des droits d'accès à la satisfaction de besoins. On est évidemment particulièrement intéressé à observer, parmi ces dispositifs, ceux qui visent à organiser la coexistence entre activités, secteurs ou zones à productivité différentes. L'activité de *zonage* qui, dans des domaines très différents, occupe beaucoup d'experts est donc, de notre point de vue, non seulement un lieu particulièrement privilégié pour cette observation, mais aussi pour la penser en termes d'articulation entre le marchand et le non marchand¹⁶

De tels dispositifs ne peuvent exister hors de la formation conjointe de patrimoines collectifs et de communautés-supports de ces patrimoines. Il ne s'agit pas de désigner de telles communautés de façon normative comme l'expression positive du développement soutenable (les communautés sont par nature excluantes, quand bien même il ne s'agit pas des mêmes règles d'exclusion que celles produites par la relation

¹⁵ On se permettra ici de ne pas traiter un point important qui est la façon dont des services non marchands sont pris en compte (voir notamment Harribey, 2008, 2009). Ceux-ci obtiennent une semi-reconnaissance dans le PIB, qui est la somme de deux choses de nature différentes, des valeurs produites dans la sphère marchande et des valeurs produites par des services non marchands estimés monétairement par convention à leur coût de production. Mais quels sont les dispositifs économiques qui permettent de produire des services non marchands ? Au sein de la théorie économique, l'activité publique non marchande est traditionnellement conçue comme financée par prélèvement sur l'activité marchande des agents privés. Dans ces conditions, la « non marchandise » dépend et découle de l'existence de la marchandise par convention. Ce problème est renforcé par un jeu malheureux du vocabulaire des Classiques désignant les services non marchands comme travail improductif (au sens où il n'est pas productif de capital). La reconnaissance des valeurs d'usage non marchandes et l'anticipation des besoins collectifs sont donc encadrée institutionnellement par une convention qui mérite discussion.

¹⁶ Puisque le développement soutenable s'intéresse à ce qui fait la qualité de la vie, il est intéressant de se tourner vers les dispositifs de qualité du secteur marchand, en particulier en agriculture. Les systèmes d'AOC pourraient constituer des modèles de référence. Ils introduisent la coexistence de territoires à niveaux de productivités différentes et vont, dans beaucoup de cas, jusqu'à brider étroitement les gains de productivité, les orienter fermement dans des directions précises voir les interdire [Bartoli, 1988].

marchande), mais il s'agit de décrypter la façon dont des configurations historiques se nouent autour de combinaisons spécifiques des relations patrimoniale et marchande.

Bibliographie

- Aglietta M. [1997] « Post-face » à la réédition de *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Odile Jacob.
- Allaire G. [1988] « Le modèle de développement agricole des années 1960 », *Economie Rurale*, numéro 184-185-186.
- Allaire G. [1996] « Emergence d'un nouveau système productif en agriculture », *Canadian Journal of Agricultural Economics*, 44 : 461-479.
- Allaire G. [1995] « Le modèle de développement agricole des années 60 confronté aux logiques marchandes », in G. Allaire, R. Boyer (eds), *La grande transformation de l'agriculture*, Paris, INRA/Economica, pp.345-377.
- Allaire G., Sylvander B. [1997] « Qualité spécifique et système d'innovation territoriale », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 44 : 29-59.
- Allaire G., Wolf S. [1999] « Régimes de Gouvernance des dispositifs de formation et de transfert des connaissances techniques : Le cas du conseil technique dans l'agriculture. (Governance of organizational structures for production and circulation of technical knowledge : the case of technical advice in agriculture.) », Version résumée avec diagrammes. *Communication aux Journées de la Proximité*, Toulouse, 19-20/05/99. INRA-ESR Toulouse (ETIQ).
- Allaire G., Daviron B. [2006] « Régimes d'institutionnalisation et d'intégration des marchés : le cas des produits agricoles et alimentaires », in F. Dreyfus, Y. Chiffolleau, J.-M. Touzard (eds.), *Les nouvelles figures des marchés agro-alimentaires : apports croisés de l'économie, de la sociologie et de la gestion*. Journées d'études du GDR-CNRS, Montpellier, France, 23 et 24 mars 2006. Montpellier, INRA-UMR Innovation, pp. 113-125.
- Allaire G. [2007] « Les figures patrimoniales du marché », *Economie Appliquée*, 60, 3, pp. 121-156.
- Amable B., Barré R., Boyer R. [1997] *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Paris, Economica.
- Amable B. [2001] « Les systèmes d'innovation », in Ph. Mustar, H. Penan (sous la dir.), *Encyclopédie de l'innovation*, <http://pythie.cepremap.ens.fr/~amable/LES%20SYSTEMES%20D'INNOVATION.pdf>
- André C., Delorme R. [1983] *L'Etat et l'économie*, Paris, Le Seuil.
- Barrère C., Kébadjian G., Weinstein O. [1986] *Lire la crise*, Paris, PUF.
- Barrère C., Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D. (eds.) [2007] « Formation et gestion des patrimoines », n° spécial d'*Economie Appliquée*, vol. 60, n°3.
- Barthélemy D., David J. (eds) [2001] *Production Rights in European Agriculture*, Paris/Amsterdam, INRA-Editions & Elsevier.
- Barthélemy D., Boinon J.-P., Nieddu M. [2003] « Le dualisme comportemental des agriculteurs: une interprétation institutionnaliste dialectique », *Economie et Institutions*, n°3, pp. 131-164.
- Barthélemy D., Nieddu M. [2007] « Non-Trade Concerns in Agricultural and Environmental Economics : How Commons and Polanyi can help us », *Journal of Economic Issues*, 41, 2, 519-527.
- Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D. [2004] « Externalités ou production de patrimoines ? Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement », *Géographie, Economie, Société*, vol. 6, n°3, 331-352.
- Barthélemy D., Vivien F.-D. [2007] « La conditionnalité réciproque du patrimoine commun et de la propriété privée : le cas des quotas laitiers et des quotas d'émission de gaz à effet de serre », *Economie appliquée*, t. 60, n°3, pp. 199-234.
- Bartoli P., Boulet D. [1989] *Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire, l'exemple viticole*, Montpellier, publication INRA-ENSA Montpellier, Série Etudes et Recherches n°97.
- Biondi Y. et al. [2007] *The firm as an Entity, Implications for economics, accounting and the law*, London and New York, Routledge.
- Bourg D., Buclet N. [2005] « L'économie de fonctionnalité. Changer la consommation dans le sens du développement durable », *Futuribles*, n° 313, nov., pp. 27- 38.
- Boltanski L., Thévenot L. [1991] *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boyer R. [1995] « Secteurs, régions et modes de régulation », in G. Allaire, R. Boyer (eds), *La grande transformation de l'agriculture*, Paris, INRA/Economica, pp. 228-240.

- Boyer R. [1990] « Les problèmes de la régulation face aux spécificités sectorielles », *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurale*, n°17, pp 39-76.
- Boyer R. [2002] [La croissance, début de siècle : de l'octet au gène](#), Paris, [Albin Michel](#).
- Boyer R. [2007] « Comment concilier solidarité sociale et efficacité économique à l'ère de la globalisation : une lecture régulationniste », in S. Paugam (sous la dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, p. 887-914.
- Chanteau J.-P. [2003] « La dimension socio-cognitive des institutions et de la rationalité : éléments pour une approche holindividualiste », *L'année de la régulation*, n°7, pp. 45-90.
- Coriat B., Petit P., Schméder G. (dir.), [2006] *The Hardship of Nations - Exploring the Paths of Modern Capitalism*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Delorme H. (dir.) [2004] *La politique agricole commune, anatomie d'une transformation*, Paris, Presses de Sciences Po, pp.183-201.
- De Looze M.A., Bettels B., Colonna P., Nieddu M. [1999] « La bataille des brevets a commencé », dossier « Bioplastiques provenant de l'agriculture », *Biofutur* n°193, pp.26-30.
- Gadrey J. [2001] « [Régime de croissance, régime de productivité : peut-on penser les régulations post-fordistes avec des concepts fordistes ?](#) », *La lettre de la régulation*, n° 39, décembre.
- Gadrey J. [2008] « [La crise écologique exige une révolution de l'économie des services](#) », Colloque « Services et développement durable », Poitiers, 27 mars, http://clerse.univ-lille1.fr/site_clerse/PDF/gadrey_colloque_crise_ecologique.pdf.
- Gaignette A., Nieddu M. [1996] « Une lecture d'économie industrielle des approches régulationnistes en agriculture et en agro-alimentaire », *Economies et Sociétés*, série R, n° 9, 6/1996, p.193-211.
- Garnier E., Nieddu M., Barbier M., Kurek B. [2007] « The Dynamics of the French Hemp System and its Stakeholders », *Journal of Industrial Hemp*, Binghampton, pp. 67-89.
- Gendron C. (2006) *Le développement durable comme compromis*, Montréal, Presses universitaires de Québec.
- Godard O. [1990] « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel », *Revue économique*, 41, 2, pp. 215-241.
- Godard O. [2004a] « La pensée économique face à la question de l'environnement », Cahier n°2004-025, Laboratoire d'Econométrie, Ecole Polytechnique.
- Godard O. [2004b] « De la pluralité des ordres. Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie, économie, société*, vol. 6, n°3, pp. 303-330.
- Harribey J.-M. [2008] « Que faire croître et décroître ? », *Contretemps*, n°21, février, pp. 85-95.
- Lovins A.B., Lovins L.H., Hawken P. [1999] « A Road Map for Natural Capitalism », *Harvard Business Review*, may-june, 145-158.
- Husson M. [2008] La crédibilité du programme (version remaniée du chapitre 11 de *Un pur capitalisme*, Editions Page Deux, 2008. <http://hussonet.free.fr/capur11.pdf>
- Kotz D.M., et al. (dir.) (1994) *Social Structures of Accumulation. The Political Economy of Growth and Crisis*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lipietz A. [1995] « De la régulation aux conventions : le grand bond en arrière ? », *Actuel Marx*, n°17, pp. 39-48.
- Mahé L.P., Ortalo-Magné F. [2001] *Politique agricole, un modèle européen*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- Michel S., Vallade D. [2007] « Une Analyse de long terme des dépenses sociales », *Revue de la régulation*, n°1, mis en ligne le 19/06/2007. <http://regulation.revues.org/document1507.html>
- Micoud A. [2005] « La patrimonialisation ou comment redire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) », in C. Barrère, D. Barthélemy, M. Nieddu, F.-D. Vivien (éds), *Réinventer le patrimoine*, Paris, L'Harmattan, pp. 81-96.
- Nieddu M. [1998] *Dynamiques de longue période dans l'agriculture productiviste et mutations du système agro-industriel français contemporain*, thèse de l'Univ. de Reims.
- Nieddu M., Bliard C., Colonna P., de Looze M.A. [1999] « Biopolymères et agromatériaux : les entreprises prennent position », *Industries Alimentaires et Agricoles*, n°11/12, nov-déc 1999, pp. 52-59.
- Nieddu M. [2000] « Science et dynamiques économiques, le cas des biopolymères », *Sciences de la Société*, n°49, pp. 87-104.
- Nieddu M. [2002] « La multifonctionnalité agricole entre marché et externalités », *Economie Appliquée*, tome LV, n°1, pp. 105-132.

- Nieddu M. (éd.) [2004] « Patrimoines, ordres et dynamique du capitalisme », n° spécial de *Géographie, économie, société*, vol. 6, n°3, juillet-septembre.
- Nieddu M. [2006] *Réévaluer la notion de patrimoine ?* document en vue de l'HDR, Reims.
- Nieddu M. [2007] « Le patrimoine comme relation économique », *Economie Appliquée*, 60, n°3, p.31-57.
- OECD [2001] *Multifunctionality, towards an analytical framework*, OECD, Paris.
- Polanyi K. [1944] *La grande transformation*, trad. fse, Paris, Gallimard, 1983.
- Polanyi K [1977] *The livelihood of man*, New-York-San Francisco-London, Academic Press.
- Peach J., Dugger W.M. [2006] « An intellectual history of Abundance », *Journal of economic issues*, vol. XL, n°3, sept., pp. 693-706.
- Rist G. [1996] *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Rousseau S., Zuindeau B. [2007] « Théorie de la régulation et développement durable », *La Revue de la Régulation*, n°1, mis en ligne le 15 mai, <http://regulation.revues.org/document1298.html>
- Searcy D.R. [1993] « Beyond the self-regulating market in market society: a critique of Polanyi's theory of the state », *Review of Social Economy*, 51, 2, 217(15).
- Schmeder G. [2006] « From the Cold war to the new international disorder », in B. Coriat, P. Petit, G. Schméder (dir.), *The Hardship of Nations - Exploring the Paths of Modern Capitalism*, Edward Elgar, pp. 251-267.
- Tertre C. du [2006a] « Performance, du modèle industriel néo-taylorien au modèle serviciel », in F. Hubault (éd.), *Le stable, l'instable et le changement dans le travail*, actes du séminaire Paris 1 des 23, 24, 25 mai 2005, Editions Octarès, pp 59-78.
- Tertre C. du [2006b] « Ouvrir le champ de l'évaluation de la performance au registre des externalités », in E. Heurgon (coord.), *Le développement durable c'est enfin du bonheur*, actes du colloque de Cerisy de juin 2005, intitulé « Entreprises, territoires : construire ensemble un développement durable », Editions de l'Aube, collection essai, pp 104-120.
- Tertre C. du [2007] « Investissements immatériels et « Patrimoine collectif immatériel », in C. Laurent, C. du Tertre (éds), *Secteurs et territoires dans les régulations en émergence*, (en cours de publication).
- Tertre C. du [2007] « Ouvrir le champ de l'évaluation de la performance au registre des externalités, "externalités produits"/"externalités ressources": une condition des coopérations entreprises/collectivités territoriales », in E. Heurgon, J. Landrieu (eds), *L'économie des services pour un développement durable, Nouvelles richesses, nouvelles solidarités*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- Théret B. [1992] *Régimes économiques de l'ordre politique*, Paris, PUF.
- Théret B. [1993] « Les médiations symboliques entre économie et politique. Simmel au-delà et en deçà de Marx », in J.Y. Grenier *et al.*, *A propos de « Philosophie de l'argent de Georges Simmel »*, Paris, L'Harmattan, pp. 189-216.
- Théret B. [1994] « Le salariat comme forme de l'interdépendance entre l'Etat et le marché », in B. Bellon *et al.*, *L'Etat et le marché*, Paris, Economica, pp. 68-79.
- Villeval M.C. [1994] « La regulation comme théorie des institutions économiques : perspectives de recherche », *Lettre de la régulation*, n°12, http://web.upmf-grenoble.fr/regulation/Lettre_regulation/lettrepdf/LR12.pdf
- Zaccarì E. [2002] *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Bruxelles, P.I.E. – Peter Lang.
- Zacklad M. [2005] « Innovation et création de valeur dans les communautés d'action : les transactions communicationnelles symboliques », in R. Teulier, P. Lorino (éds), *Entre connaissance et organisation : l'activité collective*, Paris, La Découverte.
- Zarifian [2007] « Histoire et enjeux du service durable », in E. Heurgon, J. Landrieu (coord.), *L'économie des services pour un développement durable (Nouvelles richesses, nouvelles solidarités)*, Paris, L'Harmattan.